

Séance de conseil extraordinaire du 03 juillet 2017

(20 heures 00)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames CAMUS Bernadette et VERITA Sabine et Messieurs DELVAUX Johnny, FERRARI Olivier, HUDEC Lionel, PASCAL Etienne, NORTIER Patrick, ROBIN Hervé, SABATIER Michel.

Absents excusés : Monsieur LAMBERT Christophe.

Absents non excusés : Madame LUC Béatrice et Messieurs CLOSSE Frédéric, COLOMBEAU Johan et DENIS Geoffrey.

Secrétaire : Monsieur NORTIER Patrick.

Election du secrétaire de séance

Monsieur NORTIER Patrick est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant énoncé par Monsieur le Maire :

20170703-1 Dérogation aux rythmes scolaires
20170703-2 DM n° 2 au budget primitif 2017 de la commune

N° 20170703-1 Dérogation aux rythmes scolaires

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Messincourt,

Après avis du conseil d'école en date du 29 juin 2017,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

N° 20170703-2 DM 2 au budget primitif 2017 de la commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

DM n° 2 au BP 2017 de la commune			
D	2051	Concessions et droits similaires	+ 140.40
D	21318	Autres bâtiments publics	- 140.40

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	CAMUS Bernadette	DENIS Geoffrey
-----------------	-----------------	--------------	------------------	----------------

DELVAUX Johnny	PASCAL Etienne	LUC Béatrice	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé
LAMBERT Christophe	FERRARI Olivier	VERITA Sabine	CLOSSE Frédéric	